

Élections municipales

et communautaires 2020



Le nouveau Conseil municipal lors de la séance du 18 juin dernier.

4-5 ► RETOUR EN IMAGES

6 à 9 ► DOSSIER

Bilan des actions mises en place
durant le confinement



Les règles de distanciation sont bien appliquées à la cantine.

10 ► TRAVAUX/ENVIRONNEMENT

Cimetière *Le Village*

Le nouveau parc *Cœur de Ville*

Des coussins berlinois rue Victor Hugo

11 à 16 ► VIE MUNICIPALE

Élections municipales et communautaires

Le budget 2020

17 ► HOMMAGE

Décès de Gérard Willocq

18 ► SANTÉ/BIEN-ÊTRE

Bienvenue à la Yourte Thérapie

19 ► CULTURE

Rentrée à l'École Municipale de Musique

20 ► ACTION SOCIALE

Plan canicule

21 ► AGENDA

22 ► TRIBUNES POLITIQUES

23 ► ÉTAT CIVIL ET INFOS PRATIQUES

DE
Vous À
Nous

Donnez-nous votre avis

La Ville de Leers, depuis des années, mène des actions favorisant l'expression des habitants, des animations qui permettent aux Leersois, Leersois d'être « acteurs » dans leur Ville.

Ainsi par exemple, un Conseil Municipal des Jeunes permet de mener à bien des projets et de se former à de futurs engagements. Sur l'axe *Environnement*, l'Agenda 21 est animé par les habitants, des actions « Nettoyons la nature » sont organisées.

La municipalité souhaite renforcer cette dynamique participative par différentes actions qui seront menées pendant le mandat. Parmi celles-ci, « **De Vous à Nous** » qui deviendra dans le Leers Infos un rendez-vous régulier avec les habitants.

Vous trouverez régulièrement une question avec deux possibilités proposées. Nous nous engageons à appliquer la décision qui obtiendra la majorité, en accord avec la commission municipale concernée.

Pour la première question, nous souhaitons vous demander votre avis concernant l'arrivée de marchand(s) ambulant(s).

Installé depuis 45 ans, la friterie de Philippe Loncke a fermé en décembre dernier avec son départ en retraite. Depuis l'emplacement dévolu place Lucien Demonchaux est resté vide.

Nous souhaitons vous proposer une nouvelle offre commerciale, nous vous proposons de choisir entre deux options, illustrée par cette question :

Souhaitez-vous l'installation d'une friterie ambulante unique (frites les soirs de week-end) ou l'alternance de food trucks proposant des cuisines différentes (nourriture différente chaque soir de week-end mais restant fixe tout au long de l'année) ?

Donnez votre avis sur contact@ville-leers.fr ou directement à l'accueil de la mairie via une urne dédiée. Nous vous présenterons les résultats dans la prochaine édition.

Tous responsables !

C'est une situation sans précédent que nous venons de vivre. La Ville s'est mobilisée dès le premier jour de la crise sanitaire pour protéger l'ensemble des Leersois face à l'épidémie de Coronavirus et répondre aux besoins de chacun. En lien avec la MEL, la préfecture..., nous avons tout mis en œuvre pour vous tenir informés régulièrement des dispositions prises à tous niveaux.



Jean-Philippe Andriès
Maire de Leers

Les agents municipaux se sont relayés, parfois à des postes qui n'étaient pas les leurs, pour assurer la continuité du service public, et en particulier l'accueil des enfants des personnels soignants et prioritaires et la continuité d'hébergement de nos résidents de l'ÉHPAD et de la résidence autonomie des 4 Vents.

Je les remercie vivement ainsi que l'ensemble des personnes mobilisées ou solidaires pour permettre à chacun de traverser cet épisode dans les meilleures conditions : personnels soignants, bénévoles, toutes

les personnes qui ont apporté leur aide comme les couturières pour la confection des 6000 masques... ainsi que nos commerçants qui ont continué à vous servir, à livrer les personnes vulnérables et assurer le quotidien.

Nous sommes tous responsables les uns des autres et je vous invite à continuer de pratiquer les gestes barrières et à porter le masque lorsque cela est nécessaire. Le virus est toujours là !

Dans ce contexte particulier, le nouveau conseil municipal, élu le 15 mars dernier, a officiellement pris ses fonctions le samedi 23 mai lors de la séance d'installation qui s'est déroulée à huis-clos mais que nous avons retransmis via les réseaux sociaux.

Lors du premier tour des élections municipales, malgré une situation difficile et une participation en baisse, vous avez choisi de nous renouveler votre confiance. Au nom de mes collègues, permettez-moi de remercier toutes les Leersaises et tous les Leersois qui ont accordé leurs suffrages à la liste du GLAM.

Pendant la campagne électorale, de nombreuses thématiques ont été abordées : cadre de vie, sécurité, équipements, culture... Nous tiendrons compte de toutes vos préoccupations pour mener à bien ce nouveau mandat. Soyez assurés que je serai le maire de tous les habitants de la commune et qu'en tant que conseiller communautaire siégeant à la Métropole Européenne de Lille, je défendrai avec motivation les intérêts de notre ville.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Andriès

Rédaction : Martine Marmus - Anthony Reynaert

Mise en page : Frédéric Fouriaud

Photos : Service Communication

Édition : Mairie de Leers

Impression : Imprimerie Monsoise (Mons-en-Barœul)

Dépôt légal : Juin 2020

Tirage : 5 000 exemplaires

Mairie de Leers

25, rue de Lys - BP 11 59115 Leers

Tél. : 03 20 200 600 - contact@ville-leers.fr

Ouverture

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et

de 13 h 30 à 17 h 30. Samedi de 8 h à 12 h

Permanence du maire

le mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous

Retrouvez-nous sur : www.ville-leers.fr ■  [Ville de Leers](https://www.facebook.com/VilledeLeers) ■  [www.passculture.net](https://www.youtube.com/VilledeLeers)



4 Retour en images

▼ Forum Objectif jobs



Le 26 février dernier à Wattrelos, le service Emploi - Formation de Leers ainsi que la Mission locale de Wattrelos-Leers étaient présents aux côtés d'une soixantaine d'entreprises au forum *Objectif Jobs*. Le service Emploi - Formation accueille et oriente les demandeurs d'emploi ou les personnes en recherche de formation (accompagnement individualisé). La Mission locale s'adresse aux moins de 25 ans. Elle est présente en mairie chaque jeudi après-midi.

Salon des Artisanales ▼

Dernier événement avant le confinement, le salon des Artisanales s'est tenu les 7 et 8 mars derniers. La peur du virus a rendu sa fréquentation moins importante que les autres années mais les exposants vous donnent déjà rendez-vous l'année prochaine pour vous faire découvrir leurs nouveautés.



▼ Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945



Malgré les circonstances particulières liées à la crise sanitaire et dans le respect des directives préfectorales, le maire accompagné de trois adjoints et d'un représentant de l'association des anciens combattants ont commémoré le 75^e anniversaire de l'Armistice. Sans défilé, ni harmonie municipale, ils ont déposé deux gerbes au monument aux morts, square du Général de Gaulle.



▼ Challenge métropolitain du vélo

Organisé par la Métropole Européenne de Lille, ce challenge met en compétition différentes équipes (entreprises, institutions publiques, associations...) qui doivent enregistrer le plus de kilomètres à vélo pour des trajets du quotidien (se rendre au travail, à l'école, faire ses courses...) entre le 1^{er} et le 30 juin. Cette année, 20 personnes se sont inscrites dans l'équipe de Leers. Neuf d'entre elles ont participé à une sortie de groupe le 14 juin. À la mi-juin, l'équipe avait déjà dépassé le kilométrage de l'année dernière (1510 km)!



COVID-19, la Ville mobilisée !

La crise sanitaire que nous traversons depuis le 17 mars a touché tout le monde, au niveau national mais aussi à l'échelon local. Dans cette situation totalement inédite, la Ville s'est efforcée de répondre aux besoins et aux demandes de la population tout en appliquant les directives gouvernementales. Retour sur l'ensemble des mesures mises en œuvre à Leers.

Fermeture de la mairie et du CCAS

La mairie et le Centre Communal d'Action Sociale ont été fermés au public dès le 17 mars mais un accueil téléphonique quotidien a toujours été assuré. Il a été demandé aux habitants de privilégier, au maximum, les échanges par mail et par téléphone mais ceux-ci pouvaient être reçus pour les situations urgentes. Dès le 12 mai, les Leersois pouvaient à nouveau être accueillis sur rendez-vous jusqu'à la réouverture « physique » de la mairie le 16 juin.

Réouverture de l'Hôtel de Ville

Des mesures ont été mises en place pour vous accueillir en toute sécurité. Les bureaux, ouverts au public, ont été équipés de parois en plexiglas et chaque service a reçu masques et gel hydroalcoolique. Des sens de circulation ont été instaurés dans les locaux qui font l'objet de désinfection et nettoyage très réguliers. Tous les agents ont reçu une formation globale sur les gestes barrières (risques infectieux, lavage des mains, port de masque ou de visière...).



59 103 €

C'est le montant des dépenses liées au Covid-19 pour la Ville : masques, fournitures pour fabrication de masques, écrans de plexiglas, solutions hydroalcooliques, virucide, blouses...

Fermeture des espaces publics

Salles municipales, complexe sportif, parcs et jardins, chemin de halage du canal, bassins filtrants, riez d'Elbecq... La Ville a pris des arrêtés municipaux interdisant l'accès à tous ces espaces au public. Le cimetière, par contre, n'a jamais fermé.

Les parcs ont rouverts le 2 juin à l'exception du City-Stade, les sports de contact étant toujours interdits.

Communication

Depuis le début de la période de confinement, des messages ont été régulièrement diffusés sur nos supports : site de la Ville, page Facebook, panneau électronique... pour rappeler à chacun l'obligation de rester confiné, de pratiquer les gestes barrières et de respecter les directives gouvernementales et arrêtés municipaux.

Une mise à jour quasi quotidienne a été effectuée en fonction des points de situations reçus de la Préfecture ou d'autres collectivités, en particulier la Métropole Européenne de Lille.

Nous avons communiqué sur les services : collecte des déchets, La Poste, les transports en commun, l'ouverture des commerces, les aides aux entreprises et la santé.

Le Leers infos d'avril a été reporté mais nous avons édité deux Lettres infos spécial COVID-19, en avril et en mai.

En cette période particulière de crise sanitaire, nous avons régulièrement tenu à jour nos moyens de communication numérique.



www.ville-leers.fr



Facebook ville de leers

Panneau électronique

Place Lucien Demonchaux



Solidarité avec les Leersois

Le CCAS a été fortement mobilisé pendant la période de confinement :

- Portage de repas à domicile (85 % d'augmentation de la demande entre janvier et avril).
- Appel aux personnes vulnérables.
- Distribution de bons alimentaires.
- Mise en place d'un réseau de bénévoles pour établir un contact avec les personnes âgées se sentant isolées.

Le port des repas à domicile, habituellement à destination des personnes de 60 ans et plus ou porteuses de handicap ou de retour d'hospitalisation, a été ouvert aux personnes dans l'incapacité de se déplacer sans critère d'âge.

Les deux résidences pour personnes âgées, Les quatre vents et Les Cygnes, ont été fermées dès le 11 mars sur préconisation de la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Les activités collectives ont été interrompues et les repas servis en appartement. Les équipes se sont organisées pour adapter la vie des établissements au confinement tout en assurant la continuité de service et en proposant de nouvelles prestations aux résidents.

Une page Facebook a été créée pour la résidence des Cygnes (ÉHPAD de Leers) et des sessions Skype ont été organisées avec les proches des résidents.

194 visites ont ainsi été organisées entre les familles et les résidents de l'ÉHPAD.

Les résidences ont reçu de nombreux dons : entreprises, commerces locaux, Département, anonymes... Des professionnels ont également exercé au sein de l'ÉHPAD de façon bénévole.

Parmi les nombreux dons, l'ÉHPAD a reçu 16 tablettes offertes par le Département, Boulanger et la fondation des Hôpitaux de Paris. La résidence Les quatre vents en a reçu quatre du Département.



Le CCAS de Leers tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au fonctionnement et au soutien des structures pendant cette période : agents du CCAS, agents de la Ville, fournisseurs, intervenants médicaux ou para-médicaux, commerçants leersois, bénévoles, Leersois anonymes...

Merci également aux familles et aux proches des résidents pour leur confiance et leur compréhension.

Et un Coup de chapeau aux résidents pour avoir tenu le coup durant cette période difficile.

Grâce aux mesures prises et à la prudence de chacun, aucun cas de COVID-19 n'a été déclaré au sein des deux résidences leersois.

Le Réseau de bénévoles

Lors du confinement, de nombreux Leersois ont proposé leur aide et des personnes âgées étaient isolées chez elles. Aussi, un réseau de bénévoles dénommé « D'appels en partage » a été mis en place afin que les personnes se sentant seules puissent être appelées.

« À chaque contact, je suis contente. Je dis à mes enfants : Ce Monsieur m'a encore appelé. Grâce à ces appels, on n'est pas tout seul, on sent que quelqu'un s'occupe de nous ».

Témoignage de M^{me} Farvaque, résidente à l'ÉHPAD Les Cygnes.

Les seniors devant encore être prudents et limiter leurs déplacements, ce réseau continue de fonctionner.

Un grand merci aux bénévoles qui donnent de leur temps et permettent à nos aînés de passer un bon moment le temps d'un appel.

Afin d'occuper les résidents, le personnel s'est impliqué dans l'animation. Deux exemples :



Sur la musique des Restos du Cœur, « Les enfoirés de l'ÉHPAD » ont voulu passer un message de solidarité et de vigilance. Une vidéo touchante que vous pouvez regarder sur la page Facebook de l'ÉHPAD.



Les résidents et le personnel des Quatre Vents vous adressent leurs remerciements les plus chaleureux

Une chaîne de solidarité s'est formée aux Quatre vents. Les résidents ont réalisé cette affiche pour remercier des attentions et des messages reçus par les associations, entreprises, particuliers...

Accueil des enfants

Dès le premier jour du confinement, les services de la Ville ont mis en place un dispositif pour accueillir 7 jours sur 7 les enfants des personnels mobilisés par la crise.

Petite enfance

Le **Centre Petite Enfance** a mis en place les protocoles sanitaires en lien avec les directives ministérielles pendant et après le confinement, afin d'accueillir en toute sécurité les enfants et les familles. La structure est restée fermée au public avec gestion par téléphone et mails des impératifs de service ou demandes de renseignements par les familles. Le **multi-accueil** est resté ouvert pour les enfants des familles prioritaires avec un effectif maximum de 10 enfants. Le **crèche familiale** a continué d'accueillir quelques enfants. Le **RAM** a maintenu ses permanences téléphoniques pour informer et répondre aux questions des parents et des assistantes maternelles. Les **permanences PMI** ont été effectuées sur un seul site, à Wattrelos. Le **CPE a rouvert le 11 mai**.

Écoles

Les enfants des écoles primaires ont été accueillis par des enseignants du Centre et du Buisson à l'école Pauline Kergomard



Le respect de la distanciation appliqué par les enfants.

pour le public et à l'école Jeanne d'Arc pour le privé. Les agents des écoles, dans le respect du protocole sanitaire, ont pris le relais pour assurer la surveillance de la restauration et de la garderie jusqu'à 18h. Dans un premier temps, les mercredi, samedi et dimanche, ce sont les 2 référents périscolaires qui ont reçu les enfants. Les locaux ont été et sont nettoyés et désinfectés quotidiennement et les sanitaires plusieurs fois par jour. Les inscriptions périscolaires (cantine et garderie) ont été faites par mail du 6 au 19 juin pour la rentrée 2020-2021.

Formation des agents et encadrants

Dès le 17 mars, le service des Écoles a poursuivi ses activités (inscriptions, communication...) par mail et par téléphone. Le protocole sanitaire mis en place dans chaque école est appliqué sur les temps périscolaires. Le personnel concerné a été informé lors d'une réunion de l'application de ce protocole : cheminement des élèves, désinfection du matériel et des locaux, surveillance du lavage des mains... Ils ont également bénéficié d'une formation au port du masque et lavage des mains par deux infirmières de l'ÉHPAD.



En formation, la désinfection des mains a été inspectée à la loupe grâce à un caisson pédagogique à UV.

La **réouverture progressive des écoles** est intervenue à compter du 12 mai, sur la base du volontariat des parents et dans le respect des directives de l'Éducation nationale. Seuls les enfants de petite et moyenne sections de maternelle n'ont pas repris le chemin de l'école.

La réouverture de la cuisine centrale a permis le maintien du service Restauration (40 repas/jour la 1^{ère} semaine et 200 à ce jour).

Jeunesse

Les **mercredis récréatifs** ont continué de fonctionner pour les familles prioritaires. 24 enfants ont été accueillis les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés en période scolaire, tous les jours durant les vacances de printemps et le pont de l'Ascension, en fonction de l'activité professionnelle de leurs familles.

Une **animation confinée** a été mise en place **via Facebook** avec l'implication des familles. 80 personnes la suivent. 23 enfants ont participé aux 12 défis (œufs de Pâques, printemps, papiers colorés, assiettes originales, ce que j'aime, graphisme, photos originales, fête des Mères, soutien à l'ÉHPAD, animaux, insectes, gâteaux).

Les mercredis récréatifs ont rouvert le 24 juin.

Cet été, les **accueils de loisirs** fonctionneront normalement dans la continuité du protocole sanitaire. Toutes les demandes d'inscriptions ont été satisfaites avec plus de deux tiers des effectifs habituels.

Le **point municipal Oxygène** est resté joignable tout au long du confinement grâce à un accueil téléphonique. Les personnes isolées ont régulièrement été contactées. L'objectif était de garder un lien avec le public mais aussi de lutter contre l'isolement en mettant en relation les personnes les plus fragiles fréquentant la structure avec d'autres usagers ayant proposé leur aide.

Les réseaux sociaux sont un bon moyen pour continuer à échanger. Pour garder le contact, la **Maison des Jeunes** a créé un groupe privé Facebook, réservé aux adhérents de la structure - 120 - qui ont tous été invités à s'inscrire aux animations proposées en direct aux horaires habituels d'ouverture.

Le groupe a réuni 25 adhérents. Après 7 semaines d'activités, plus de 300 publications et des milliers d'interactions, il servira ultérieurement comme support d'échanges avec les adhérents.

Les deux structures ont rouvert le 9 juin.

Maintien du lien musical

Les professeurs de l'École de musique se sont impliqués pour permettre aux élèves de pratiquer la musique à distance. La vidéo qu'ils ont réalisée ensemble est un beau moment de partage. À voir sur la page YouTube de la Ville de Leers.



Soutien aux commerçants et aides aux entreprises

Dans les deux numéros de Lettre infos, la Ville a répertorié les commerces ouverts, les horaires d'ouverture, les possibilités de livraisons... afin d'apporter aux Leersois confinés le meilleur service. En alimentant régulièrement l'ensemble des commerces ouverts en « Attestation provisoire de déplacement », la mairie a maintenu un lien avec l'ensemble des commerçants.

Face à l'épidémie, nous avons informé la population sur les mesures de soutien immédiates mises en place par le gouvernement.

Pour faire face aux conséquences économiques du Coronavirus, la MEL met en œuvre un **Plan de relance en faveur de l'activité économique** constitué de 9 grands dispositifs dont :

- Le fonds de rebond : prise en charge de 3 mois de loyer à hauteur de 1 500 € (économie de proximité, aide aux TPE artisans commerçants).
- L'aide « Booster » pour l'accession à la propriété : 5 000 € en moyenne par foyer sous la forme de bonification de prêts bancaires (accession à la propriété).

Plus d'infos sur serveco@lillemetropole.fr ou aideshabitat@lillemetropole.fr

Annulation des manifestations et cérémonies jusqu'au 15 juillet

Toutes les manifestations municipales et associatives ont été annulées et les cérémonies (mariage, PACS, parrainage sauf nécessité impérieuse) reportées. En juin, certaines associations ont repris leurs activités : les Amis du jardin, la bibliothèque, l'Amical-Ciné, les Volants leersois... vous retrouverez l'ensemble des activités associatives à la rentrée.

Fabrication et distribution de masques

Fin avril, la Ville a mis en place un numéro spécial dédié à la gestion des masques en tissu. Ce numéro concernait toutes les personnes à la recherche de masques ou celles pouvant participer à la fourniture ou à la confection de ces masques. Pas moins de cinquante couturières ont répondu à cet appel.

6 000 masques ont été réalisés !

La Ville a acheté 10 000 masques lavables et réutilisables à une société leersoise et 3 000 masques enfants. L'ensemble a été distribué gratuitement aux Leersois les 6, 7 et 9 mai dans les bureaux de vote habituels. L'objectif était d'équiper de deux masques chaque habitant de la commune avant le 11 mai, première date du déconfinement.

Des masques pour tous les Leersois

Distribution gratuite du 6 au 9 mai

7 231 kits* adultes distribués et 718 kits* enfants

* Kits de 2 masques

Une belle chaîne de solidarité

50 couturières volontaires ont répondu à l'appel de la mairie, suite à la mise en place du numéro spécial dédié à la gestion des masques.

Elles ont participé à la fabrication de 6 000 masques artisanaux, réalisés selon les normes AFNOR. Une équipe de bénévoles, installée salle Pasteur, s'est chargée de la découpe du tissu et de la préparation des kits à coudre remis aux couturières. Merci à toutes et à tous pour ce précieux travail ainsi qu'aux Leersois ayant donné du tissu.



ATTENTION: Le Coronavirus est toujours là! Continuez à appliquer les gestes barrières

Cimetière

Les travaux effectués au cimetière *Le Village* s'inscrivent dans la continuité de l'agenda d'accessibilité programmé par la commune et déposé en préfecture en 2015.

L'ensemble des allées principales est concerné par la mise aux normes. Au total, ce sont 1,2 kilomètre de voies d'1,40 m de large qui ont été réalisés en enrobés. Le chantier a duré sept semaines.

Les personnes à mobilité réduite, handicapées en fauteuil, voient leur circulation dans l'enceinte du cimetière largement facilitée.

Coût : 184 000 €



L'enrobé des allées principales du cimetière : Un accès facile pour tous.

Square du Cœur de Ville



Jeux avec revêtement sécurisé, bancs et liseuses attendent les familles au Cœur de Ville.

Les travaux du square du Cœur de Ville sont terminés. L'espace a été engazonné et agrémenté de massifs. La fin des plantations (pour les arbres) est prévue à l'automne.

L'agencement des jeux, bancs, liseuses et autres mobiliers urbains apporte un aspect convivial à l'ensemble et invite à la détente. Le tout est complété par de magnifiques mâts

d'éclairage en forme de pétales. La nouvelle aire de jeux est accessible à tout public. N'hésitez pas à aller essayer les agrès, il y en a pour tous les âges !

Trois entrées permettent d'accéder au square qui est interdit aux deux-roues.

Coût : 168 000 €

Rue Victor Hugo

Afin de sécuriser cette voie, des coussins berlinois ont été installés rue Victor Hugo, partie située entre la rue de Watrelos et le chemin mitoyen, par la MEL.

Le dispositif vise à ralentir la vitesse pratiquée sur cette route très passante entre la France et la Belgique. Des vitesses ont déjà été relevées à plus de 100 km/h par les radars pédagogiques. Ce chantier a été interrompu par le confinement. Il sera bientôt complété par la mise en place d'une signalisation horizontale et verticale ainsi que la limitation à 30 km/h sur ce tronçon.



Rue Victor Hugo, les coussins berlinois sécuriseront cette longue route passante.

Élections municipales

Une nouvelle victoire du GLAM



Le maire entouré de ses 7 adjoints et 2 conseillers délégués.

Dès le premier tour des élections municipales et communautaires, les Leersois ont renouvelé leur confiance à la liste du Glam avec 51,5 % des suffrages, face à deux autres listes : Vivre à Leers (28,14%) et Vitaliser Leers (20,35%). Jean-Philippe Andriès a été réélu maire de la commune le 23 mai dernier.

Des mesures exceptionnelles

Les élections ont eu lieu le 15 mars dans un contexte très particulier lié au Covid-19. Afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil du public et selon

les recommandations du gouvernement, la Ville avait mis en place des mesures exceptionnelles dans chaque bureau de vote : du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie, un marquage au sol permettant de respecter les mesures de distanciation d'un mètre et des stylos désinfectés. Par ailleurs, il était procédé au nettoyage des isolements et des tables ainsi que des poignées de porte très régulièrement. Les bureaux de vote situés à l'ÉHPAD (bureau n° 7) et à la résidence *Les quatre vents* (bureau n° 6) ont été déplacés à la salle municipale du Centre.

À Leers, comme dans l'immense majorité des communes, le taux de participation était en baisse par rapport à 2014, avec 34,65 %.

Rappelons qu'il y a six ans, ce taux était de 58,84 %.

Les résultats sont tombés peu après 20h, à la salle André Kerkhove, sans public puisque seulement 100 personnes étaient autorisées à entrer dans la salle. Une situation totalement inédite pour les Leersois qui d'habitude se déplacent nombreux au bureau centralisateur afin d'assister à la proclamation des résultats.

Le GLAM emmené par Jean-Philippe Andriès se voit doté de 22 sièges.

Vivre à Leers, liste menée par Jérémy Rotsaert, obtient 4 sièges.

Vitaliser Leers, liste conduite par Mathieu Johnston, obtient 3 sièges.



Les assesseurs ont fait respecter les règles de sécurité.

Les élus du Conseil municipal

suite à l'élection du 15 mars 2020

Le maire et les adjoints



Jean-Philippe Andriès

Maire de Leers et élu communautaire
GLAM

Délégations

Finances / Grands projets et travaux / Gestion du patrimoine immobilier et droits des sols / Communication

Permanences en mairie

Mercredi de 14 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous



Guy Deschamps
1^{er} Adjoint
GLAM

Délégations : Action sociale et solidarité / Logements sociaux et d'urgence / Gestion des établissements hébergeant des personnes âgées / Handicap

Permanences

Mardi de 16 h à 17 h, vendredi de 11 h à 12 h et sur rendez-vous



Dominique Saint-Oyant
2^e Adjointe
GLAM

Délégations : Festivités, protocole / Commerce et artisanat local / Rayonnement de la ville et jumelage

Permanences

Mardi de 9 h à 12 h et sur rendez-vous



David Malbranque
3^e Adjoint
GLAM

Délégations : Art et culture / Vie associative / Citoyenneté et vie locale

Permanences

Vendredi de 15 h à 16 h et sur rendez-vous



Catherine Kerlidou
4^e Adjointe
GLAM

Délégations : Emploi / Formation et insertion professionnelle / Développement économique

Permanences

Vendredi de 16 h 30 à 17 h 30 et sur rendez-vous



Jacques Laumailly
5^e Adjoint
GLAM

Délégations : Qualité du cadre de vie (gestion du domaine public, espaces verts, réseaux) / Éco-citoyenneté

Permanences

Vendredi de 13 h 30 à 14 h 30 et sur rendez-vous



Joëlle Lepla
6^e Adjointe
GLAM

Délégations : Solidarités et animations en faveur des seniors

Permanences

Mardi de 14 h à 16 h et sur rendez-vous



Carmelo Furnari
7^e Adjoint
GLAM

Délégations : L'enfant dans la ville (petite enfance, vie scolaire, pôle restauration junior, jeunesse)

Permanences

Mercredi de 16 h 30 à 17 h 30 uniquement sur rendez-vous



Michel Lejeune
Conseiller délégué
GLAM

Délégations : Prévention / Sécurité / Tranquillité publique

Permanences

Samedi de 8 h à 9 h et sur rendez-vous



Alain Guermontez
Conseiller délégué
GLAM

Délégations : Sport / Entretien des bâtiments municipaux / Réseaux numériques et d'éclairage public / Informatique

Permanences

Samedi de 8 h à 9 h et sur rendez-vous

Une installation différée

En raison de la crise sanitaire, la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a notamment prévu que les conseillers municipaux et communautaires, élus au premier tour, entreraient en fonction à une date fixée par décret, au plus tard au mois de juin, après avis du Haut Conseil de la Santé publique.

Le décret publié au Journal officiel du 15 mai 2020 a fixé cette date d'entrée en fonction des Conseils municipaux élus au complet, lors du premier tour des municipales, au 18 mai. La première réunion du

Conseil municipal devant se tenir entre 5 et 10 jours après cette date, à Leers, la séance d'installation s'est tenue le samedi 23 mai à huis-clos dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, dans le respect des recommandations sanitaires. En plus des gestes barrières et des règles de distanciation physique, les conseillers municipaux étaient invités à porter un masque.

Les Leersois n'ont donc pas pu, comme d'habitude, assister à cette réunion du Conseil municipal mais - c'était une première - la réunion était retransmise en direct sur les pages Facebook et YouTube de la Ville.

Une équipe renouvelée

C'est à Andrée Castro, doyenne des élus, qu'est revenu l'honneur de présider la séance d'installation.

Jean-Philippe Andriès, élu en 2014, qui avait pris ses fonctions de maire en juin 2016, après le décès de Jean-Claude Van Belle, a été reconduit comme premier magistrat de la commune.

Le nouveau maire a ensuite procédé au vote du nombre d'adjoints, le ramenant à 7 au lieu de 8. Un exécutif complété par la nomination de 2 conseillers délégués. L'équipe se compose également de 19 conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux



Soazig Van Den Neste
Conseillère municipale
GLAM



Roselyne Gaeremynck
Conseillère municipale
GLAM



Christine Boulanger
Conseillère municipale
GLAM



Angélique Watrelot
Conseillère municipale
GLAM



Philippe Stevens
Conseiller municipal
GLAM



Andrée Castro
Conseillère municipale
GLAM



Aurélien Guénin
Conseiller municipal
GLAM



Annick Brabant
Conseillère municipale
GLAM



Philippe Deloux
Conseiller municipal
GLAM



Dominique Vanden Driessche
Conseillère municipale
GLAM



Abdel Merkhous
Conseiller municipal
GLAM



Pascale Miano
Conseillère municipale
GLAM



Jérémy Rotsaert
Conseiller municipal
Vivre à Leers



Mélanie Roberts
Conseillère municipale
Vivre à Leers



André Nowak
Conseiller municipal
Vivre à Leers



Aude Hochart
Conseillère municipale
Vivre à Leers



Mathieu Johnston
Conseiller municipal
Vitaliser Leers



Christelle Vandermeirssche
Conseillère municipale
Vitaliser Leers



Daniel Bourgois
Conseiller municipal
Vitaliser Leers

Résultats du scrutin du 15 mars 2020

Bureaux de vote	Inscrits	Abstention	Votants	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Exprimés	Jérémy Rotsaert Vivre à Leers	Mathieu Johnston Vitaliser Leers	Jean-Philippe Andriès GLAM
Salle André Kerkhove	1113	786	327	2	4	321	106	45	170
Salle annexe André Kerkhove	1325	846	479	7	7	465	119	76	270
École Léonard de Vinci	1161	746	415	4	5	406	91	92	223
Hôtel de Ville	1104	730	374	6	15	353	103	93	157
École Pauline Kergomard	1431	929	502	5	5	492	134	112	246
Résidence Les quatre vents *	1103	690	413	3	8	402	98	99	205
Résidence des Cygnes *	974	639	335	3	10	322	126	45	151
TOTAUX	8211	5366	2845	30	54	2761	777	562	1422
Pourcentages							28,14	20,35	51,50

* Les bureaux de vote situés à l'ÉHPAD et à la résidence Les quatre vents ont été déplacés à la salle municipale du Centre.

Le Budget 2020

17 515 036 €

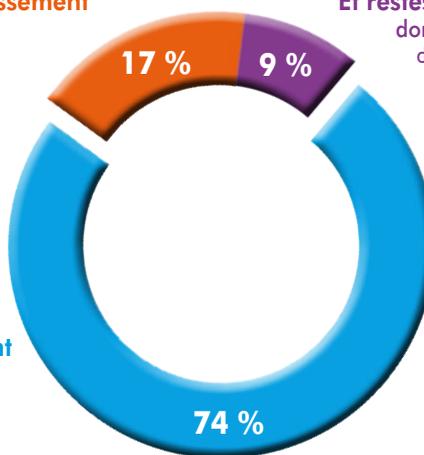


Le budget primitif de la commune a été adopté par le Conseil municipal le 12 mars dernier. C'est un budget transitoire qui ne prévoit ni augmentation des taux d'imposition ni des tarifs aux usagers. Il s'équilibre à 17 515 036 € en recettes et en dépenses, et se caractérise par la continuité des objectifs précédents : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien du niveau et de la qualité des services à la population.

Section d'investissement
4 609 158 €
dont Crédits 2020,
2 966 191 €

Et restes à réaliser 1 642 967 €
dont 1 200 000 € pour l'achat
du bâtiment Centre Technique
Municipal et associations

Section de fonctionnement
12 905 878 €



La section de fonctionnement

12 905 878 €

Les recettes proviennent des sommes perçues au titre des impôts locaux, de la fiscalité reversée par la MEL, des dotations de l'État, des participations diverses (Département, communes) et des produits des services.

Impôts locaux
Pas d'augmentation
des taux depuis 2017

Tarifs des services
Pas d'augmentation
depuis 2015

Les dépenses de fonctionnement

Des contraintes

- ▶ **Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse** : absence d'acompte versé par la CAF dans l'attente de la signature de la nouvelle convention 2020-2023. Il sera régularisé en 2021 : **-183 075 €**
- ▶ **Majoration des taux de cotisation assurances statutaire et multirisque** : **+49 660 €**
- ▶ **Nécessité de mise en sécurité des agrès de la salle de gymnastique, des panneaux de basket-ball et de la main courante autour du terrain synthétique** : **+15 900 €**
- ▶ **Mise à jour des logiciels et formation des agents** : dématérialisation, nouvelles procédures en matière de paye suite à des évolutions réglementaires : **+15 050 €**
- ▶ **2nd tranche du référencement obligatoire du réseau d'éclairage public**. Une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2019 : **+15 000 €**
- ▶ **Adhésion à la MEL pour la protection des données** : **+6 450 €**
- ▶ **Instruction des permis de construire ou autorisations de transformation** : **+6 000 €**

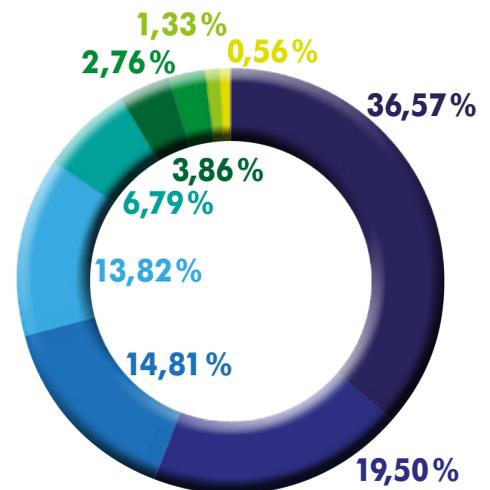
Les orientations

- ▶ **CCAS** : affectation d'un agent administratif et recrutement d'un second agent en insertion, renouvellement de matériels pour le pôle *Restauration senior* ouvert en 2009 : **61 795 €**
- ▶ **Recrutement par la commune d'agents en contrats d'insertion ou d'apprentissage** (nouvelles modalités de financement de l'État) : **52 600 €**
- ▶ **Jumelage et festivités, déplacement à Verdun** : **47 900 €**
- ▶ **Entretien du patrimoine et recherche d'économies d'énergie** :
 - Rénovation de toiture de la salle Daudet;
 - Installation d'éclairage Led salle Boileau (réalisée par les agents Ville) : **78 000 €**
- ▶ **Programme nécessaire d'exhumations** qui n'a pu être réalisé en 2019 : **20 000 €**
- ▶ **Plantations d'arbustes rue de Lys et près du parking Cœur de Ville** : **13 100 €**
- ▶ **Renouvellement de vaisselle dans les locaux mis à disposition des associations et formation à la protection incendie** pour les responsables associatifs : **12 400 €**
- ▶ **Renforcement de l'opération Tranquillité vacances** : **10 000 €**

Autofinancement

Les arbitrages permettent de dégager un autofinancement de 269 506 €

Répartition des frais de fonctionnement par fonction



Frais généraux - Communication - Animation	3 861 258 €
Jumelage - Cimetières	
Enseignement dont restauration scolaire	2 059 541 €
Aide aux familles et aux aînés - Crèches - Garderie	1 563 513 €
Sport et Jeunesse	1 458 950 €
Espaces verts - Propreté - Voirie - Éclairage public	716 502 €
PMO - Hébergement d'urgence - Subvention au CCAS	407 444 €
Culture dont École municipale de musique	291 801 €
Sécurité - Salubrité - Fourrière	140 530 €
Logement dont Loi SRU	59 550 €

Économies

Pour financer ces choix, la Ville bénéficie de moyens supplémentaires :

Diminution des charges de location pour le CTM : 34 110 €

Achat de fournitures administratives (dématérialisation et gestion) : 6 350 €

Maintenance de l'éclairage public grâce aux ampoules led : 4 300 €

Réduction des frais de téléphonie : 4 000 €

Négociations de financement spécifiques de la CAF pour les actions en faveur des enfants porteurs de handicap (Petite enfance et accueils de loisirs) : + 21 600 € / 2019

Financement des actions destinées aux aînés via le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens négocié avec le Conseil départemental pour la résidence *Les quatre vents* : + 13 000 €

Location logement rue Salengro : + 11 200 €

La section d'investissement

Les ressources de la commune proviennent :

- ▶ Des cessions prévisionnelles de patrimoine :
 - L'ancien logement du gardien du Moulin : **350 000 €**
 - Des parcelles de terrain pour répondre à la demande de riverains allée des Tisserands **11 400 €**
 - ▶ De la dotation du FCTVA selon travaux et achats réalisés en 2018 pour **180 000 €**
 - ▶ Pour la cinquième année de la rétrocession étalée sur 7 ans de l'actif de l'ancien SIVU Câble suite à sa dissolution : **21 600 €**
 - ▶ De la taxe locale d'équipement : **10 000 €**
 - ▶ De subventions et dotations diverses notifiées en 2019 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de l'éclairage public, CAF pour création d'un lieu d'accueil parents-enfants, MEL pour des enfouissements de réseaux : **78 021 €**
- La notification des dotations sollicitées au titre de 2020 sont en attente d'instruction.*
- ▶ Et de l'affectation de l'excédent dégagé fin 2019 et de l'autofinancement 2020 pour un total de **1 412 782 €**



Le BP 2020 prévoit le changement des menuiseries (d'origine) de la façade de la salle polyvalente Pasteur.

Les principales réalisations

Le Centre Technique Municipal

- ▶ Site accueillant les ateliers municipaux et une partie destinée dans le futur aux associations (Achat des locaux à l'entreprise *Nord Machine Outil*, pour **1 200 000 €** - financés depuis 2018).
 - Aménagements extérieurs (clôtures, parking, peinture bardage) : **210 000 €**
 - Aménagements intérieurs (alarme, accessibilité, aménagements divers) : **67 200 €**

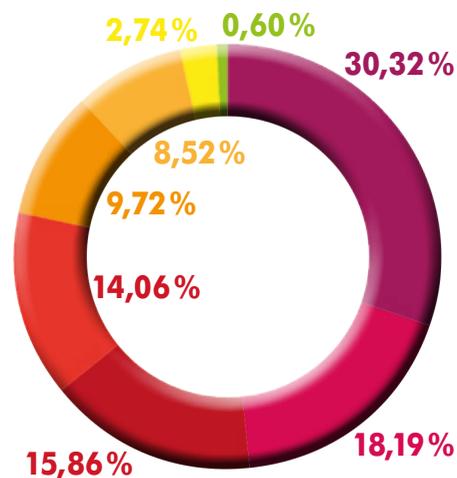
En dehors de ce projet particulier,

le programme d'investissement s'établit à **1 157 290 €** dont :

- ▶ Poursuite du programme de mise en accessibilité des espaces communaux : sont concernés cette année le cimetière, le tennis, la bourloire, la salle municipale du Centre, la Maison des Jeunes : **292 900 €**
- ▶ Changement des menuiseries de la façade de la salle polyvalente Pasteur : **90 000 €**
- ▶ Aménagement (mobiliers urbains, aménagement paysagers, éclairage public) des espaces publics *Cœur de Ville* et rue de Lys, éclairage public du sentier longeant le cimetière *Le Village* : **211 500 €**
- ▶ Réfection du parquet de la scène dans la salle André Kerkhove : **26 000 €**

Dépenses d'investissement par fonction

sauf Centre Technique Municipal



Services généraux	352 600 €
Aménagement et services urbains - Éclairage public	211 500 €
Cimetière dont accessibilité	184 400 €
Festivités et culture : Salles Pasteur, Kerkhove, du Centre, Jacques Lameyse et Michel Bourgois	163 450 €
Sport et Jeunesse	113 050 €
Enseignement - Restauration	99 050 €
Famille et Santé	31 840 €
Sécurité	7 000 €

Réserve pour investissement

Une provision de **1 295 815 €** est disponible pour les investissements futurs.

La crise sanitaire aura un impact financier pour la Ville.

Des ajustements seront opérés sur ce budget pour tenir compte des dépenses liées au COVID-19, des événements annulés entre mi-mars et mi-juillet et des projets de la nouvelle équipe municipale.

Hommage à Gérard Willocq, Maire de Leers de 1995 à 2001

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Gérard Willocq, maire honoraire de Leers, le 10 avril, à l'âge de 88 ans.

« C'est une figure emblématique de la commune qui nous a quittés. Gérard Willocq a été maire de Leers de 1995 à 2001 mais c'est pendant quarante années qu'il a œuvré pour les Leersois » a déclaré Jean-Philippe Andriès.

Élu au Conseil municipal en 1959, Gérard Willocq a effectué sept mandats à Leers. Il s'est d'abord impliqué comme conseiller municipal avant d'être nommé adjoint au maire en 1971, puis premier adjoint à partir de 1979.

Sous les municipalités successives d'André Kerkhove puis de Lucien Demonchaux, l'action qu'il a menée concerne presque tous les domaines de la vie municipale. Il a beaucoup œuvré pour le sport de 1965 à 1995. Durant ces trois décennies, d'un seul équipement - le terrain de football - la commune s'est vue dotée de trois autres terrains, de tribunes vestiaires,

5 salles de sports, 4 courts de tennis... Ayant activement participé à la création du LOS en 1974, il est l'un des pères fondateurs du Leers Omnisport dont il a également été vice-président. Son action a aussi été marquée par les festivités et la vie associative. En 1995, il a succédé à M. Demonchaux, devenant maire de Leers.

« C'est grâce au sport, plus précisément le basket, que nous nous sommes rencontrés, et que j'ai découvert le Leers Omnisports, la municipalité et le Glam » Jean-Philippe Andriès.

Les années que Gérard Willocq a passé au service de la commune ont été positives pour Leers. La ville a connu une évolution considérable dans tous les domaines. Son action municipale a été officiellement récompensée en mars 1999, lorsqu'il a été décoré de la médaille d'Honneur, régionale, départementale et communale, éche-

lon Or, pour 35 années au service de la collectivité. En 2001, il s'est vu remettre la plaquette d'honneur de la Ville de Leers et a été fait Maire honoraire de la Ville.

Compte-tenu des circonstances tout à fait particulières lors de son décès, la municipalité lui rendra hommage ultérieurement.

Nous renouvelons nos très sincères condoléances à toute la famille.



Gérard Willocq et ses collègues, Bernard Codron, Michel Lefebvre, Paul Bourgois, Christiane Dubois et Robert Anselmet décorés de la médaille d'Honneur communale, départementale et régionale par Lucien Demonchaux en mars 1999.



Bienvenue à la Yourte thérapie

Parce que nous sommes parfois surmenés, stressés, angoissés, anxieux, il est important de prendre le temps de se poser, de se relaxer et d'apprendre à mieux gérer nos émotions. Formée à la psychologie de l'inconscient et à la sophrologie caycédienne, Claire Lesage Narguet peut nous aider dans cette mission.

Cette ex-cadre de la grande distribution a changé de vie au bout de 10 ans de fonction : « Une longue pause s'est imposée à moi et c'est ainsi que j'ai appris à mieux me connaître, à me respecter, à vivre en phase avec mes valeurs et mes convictions. Ce temps de réflexion a mis en lumière ce rêve de devenir thérapeute et de pratiquer dans un lieu chaleureux qui me ressemble et qui est en lien avec la nature : une yourte. »



Dans une yourte contemporaine au calme dans la nature, l'endroit idéal pour se déconnecter face au stress du quotidien, le temps d'une parenthèse.

Claire s'est formée durant 4 ans à l'accompagnement du patient dans son cheminement intérieur et dans son existence (ses valeurs, ses prises de consciences). Elle propose différents types de consultation (d'une durée d'1 h 30 chacune).

En thérapie individuelle, elle explore en profondeur notre inconscient pour nous aider à transformer nos peurs en forces et soigner nos troubles et traumatismes à leur origine.

En sophrologie, grâce à des techniques de respiration, de détente musculaire et de visualisation positive, elle permet aux personnes en souffrance psychologique d'être mieux armées contre les difficultés de la vie et à retrouver les clefs de leur bien-être.

Claire propose aussi des soins énergétiques et de la naturothérapie (fleurs de Bach, phytothérapie, herboristerie) pour soulager vos maux du quotidien. N'hésitez pas à la contacter ! Pour le lancement de son activité, les consultations psychothérapeutiques sont à 55 € au lieu de 65 € (jusqu'à mi-novembre) et elle offre une séance de sophrologie individuelle à toute personne qui la recommande.

La Yourte des Saisons
 60 rue Victor Hugo
 Tél. : 07 69 54 42 45
www.clairelesagenarguet.com
 Claire Lesage Narguet,
 psychopraticienne
 et sophrologue



Le mot thérapie est fortement connoté et pourtant un traitement thérapeutique permet de soigner de petits comme de gros troubles émotionnels.

Rentrée à l'École Municipale de Musique

Durant le confinement, les cours de l'École Municipale de Musique ont été rendus possibles à distance. En septembre, les élèves pourront retrouver leurs activités habituelles au sein de l'établissement.

Les inscriptions sont en cours. Afin de respecter au mieux les consignes sanitaires, elles sont prises par mail avant le 10 septembre 2020.

La fiche d'inscription est à télécharger sur www.ville-leers.fr, dans la rubrique Jeunesse / Écoles et à renvoyer à : inscription-emm@ville-leers.fr

Dans cette démarche, vous n'aurez pas à régler les droits d'inscriptions. Ils vous seront demandés en différé, avec un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Les familles n'ayant pas accès à Internet doivent contacter le service des Écoles pour obtenir un rendez-vous (Tél. : 03 20 200 837).

Interrompue par la crise sanitaire, l'année 2020 aura été une année blanche pour l'ensemble des élèves qui n'ont pu passer les examens de fin de cycle et reprendront leur cursus dans le cycle de l'année précédente.



L'enseignement est assuré par une équipe de 12 professeurs tous diplômés sous la direction de Pascal Gervais.

Éveil musical, dès 5 ans

L'éveil musical concerne les enfants de 5 et 6 ans. Cours collectif : 1 h/semaine.

Cycles d'apprentissage

L'apprentissage commence à partir de 7 ans (CE 1). Il comprend 2 cycles de 4 années modulables. L'accès à l'étude d'un instrument commence dans ce cursus. Un examen de passage est organisé à chaque fin de cycle.

L'enseignement comprend deux volets obligatoires dès la première année :

- Formation musicale (solfège et chorale) : cours collectifs d'une durée de 2 heures 15 / semaine;

- Pratique instrumentale : cours individuels de 30 à 45 minutes (selon le niveau).

Des classes de pratique collective sont proposées : orchestre et ensembles divers.

Un parcours spécifique est défini pour les adultes.

Les instruments

Formation musicale (solfège et chorale), flûte, clarinette, saxophone, cor, trompette, trombone, percussions-batterie, violon, violoncelle, guitare et chant.

Cycle Loisir

Ce cycle s'adresse aux élèves ayant terminé le second cycle d'instrument, qui souhaitent continuer leur progression, sans s'inscrire dans un établissement supérieur de la région. Il concerne également les personnes, ayant déjà une pratique, désireuses de « reprendre » la pratique instrumentale. Il n'y a pas d'examen mais une participation effective à l'orchestre ainsi qu'aux auditions est demandée.

Auditions publiques

Trois fois par an, des auditions publiques permettent aux élèves de se produire devant un public et mettre en avant les progrès réalisés. Ces auditions peuvent prendre la forme d'audition spectacle.

Tarifs

- Éveil ou chorale : 20 €
- Solfège seul ou instrument seul : 40,45 €
- Solfège + instrument / cycle loisirs : 58,85 €

10 % de réduction pour 3 membres d'une même famille.

Pour les non-Leersois : tarifs x 3
Location d'instrument pendant deux ans en fonction du stock : 98 €/an, avec possibilité d'acquisition la 3^e année.

Rencontre avec les professeurs en septembre

Instruments	Professeurs	1 ^{er} Contacts
Violon + ensemble...	M ^{le} Vancaeneghem...	Lun. 14 : 18 h 30
Trombone	M. Della-Nave	Mar. 15 : 17 h 30
Trompette	M. Flament	Mar. 15 : 18 h
Formation Musicale	M. Flament	Mar. 15 : 18 h 30
FM Adulte	M. Flament	Mar. 15 : 18 h 30
Saxophone	M. Labit	Mar. 15 : 18 h 30
Éveil	M ^{le} Célisse	Mer. 16 : 11 h
Violoncelle	M. Smolarski	Mer. 16 : 17 h
Cor	M. Duthoit	Mer. 16 : 17 h
Guitare	M. Dahes	Jeu. 17 : 18 h
Chant / Ens. vocal	M ^{le} Fodil	Jeu. 17 : 18 h
Clarinette	M ^{le} Schmit	Jeu. 17 : 18 h 30
Flûte	M. Houen	Ven. 18 : 18 h
Percussions	M. Vanlancker	Sam. 19 : 15 h 30

Plan Canicule 2020

Comme chaque année, le CCAS met en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal pour le Plan Canicule.



Connaissez-vous ce dispositif destiné à se prémunir contre les risques liés à une éventuelle canicule et les précautions à prendre ?

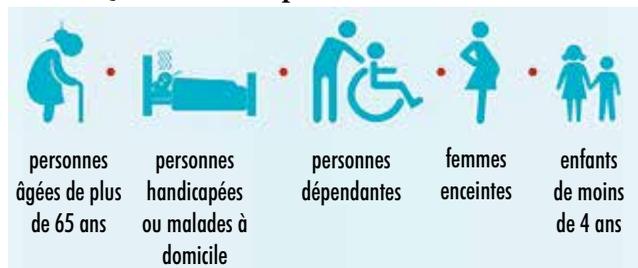
Le plan canicule est systématiquement activé du 1^{er} juin au 15 septembre. Cela signifie que les autorités publiques sont prêtes à mettre en œuvre les mesures nécessaires en cas de fortes chaleurs.

Différents niveaux existent au sein du plan canicule, en fonction des conditions météorologiques. Les Préfectures sont chargées de déclencher ou non les différents niveaux d'alerte.

3 conditions doivent être réunies :

- Il fait très chaud ;
- La nuit, la température ne descend pas ou peu ;
- Cela dure plusieurs jours d'affilée.

Quelles sont les personnes vulnérables ?



Quels sont les dispositifs en place ?

Un numéro national est mis en place pour vous donner les informations sur la canicule et les principales recommandations à suivre : **0 800 06 66 66** (appel gratuit tous les jours de 9h à 19h).

Si vous êtes une personne âgée, en situation de handicap, fragile et isolée, vous pouvez vous inscrire auprès du CCAS de Leers (Tél. : **03 20 200 605**) afin de faire partie du registre communal des personnes qui seront appelées pendant les épisodes de forte chaleur.

Pour connaître les prévisions météo, le site Météo France est mis à jour tous les jours à 6h et à 16h
<http://www.meteofrance.com/accueil>

Des informations complètes sur :
<https://www.gouvernement.fr/risques/canicule>

Quels sont les bons gestes à adopter ?

- 1**
BUVEZ RÉGULIÈREMENT
 de l'eau sans attendre d'avoir soif
- 2**
RAFRAÎCHISSEZ-VOUS
 (en mouillant les bras et le visage plusieurs fois par jour)
- 3**
MANGEZ EN QUANTITÉ SUFFISANTE ET NE BUVEZ PAS D'ALCOOL
- 4**
ÉVITEZ DE SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES ET PASSEZ PLUSIEURS HEURES PAR JOUR DANS UN LIEU FRAIS
- 5**
ÉVITEZ LES EFFORTS PHYSIQUES
- 6**
MAINTENEZ VOTRE LOGEMENT FRAIS
 Fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et nuit s'il fait plus frais
- 7**
PENSEZ À DONNER RÉGULIÈREMENT DE VOS NOUVELLES à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide
- 8**
 Consultez régulièrement le site de Météo-France pour VOUS INFORMER

INSCRIPTIONS

Jusqu'au samedi 18 juillet
Cérémonie des couples
jubilaires

Noces d'Or (50 ans de mariage), de Diamant (60 ans) et de Platine (65 ans)
Inscriptions au service Animation (Hôtel de Ville) du mardi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h, le samedi de 8h à 12h (Se munir du livret de famille).

La cérémonie se déroulera le samedi 17 octobre à 18h, salle du Centre.

Jeudi 17 et Vendredi 18 septembre
8h 30 à 12h et 13h 30 à 17h
Cinéma et spectacle des Aînés

Dans le cadre de la Semaine bleue, la Ville de Leers offre aux aînés leersois* une séance de cinéma à l'Amical-Ciné (séance au choix du 7 au 31 octobre) ainsi qu'une place pour le spectacle *Rock & Bar* du dimanche 11 octobre. Pensez à vous munir de votre carte d'identité (ou du livret de famille) et d'un justificatif de domicile récent.

* Gratuit pour les Leersois de 68 ans et plus le jour des inscriptions. 5,50 € pour les conjoints de moins de 68 ans.



Renseignements au 03 20 99 00 22

Du côté du canal, la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature vous propose un programme d'animations riche et diversifié afin de découvrir la biodiversité leersoise et les espaces de nature à préserver. Sous forme de balades familiales, ces animations seront encadrées par un guide nature spécialisé qui partagera ses connaissances de la faune et de la flore locale.

Samedi 1^{er} Août 8h à 12h
Collecte du sang

Organisée par l'association
Don de sang bénévole de Leers.
Salle du centre

Une communication sur le programme culturel 2020-2021 et les fêtes franco-belges sera faite durant l'été.

Mercredi 15 juillet 14h 30
Promenade
Grenouilles & compagnie

Dimanche 19 juillet 9h
Promenade
Pêcheurs à plumes

Mercredi 19 août 22h
Promenade
Animaux nocturnes

Mercredi 26 août 14h 30
Promenade Les plantes
sauvages comestibles

Animations gratuites
Départ depuis La Guinguette,
rue de Wattrelos - Durée : 2 h

Lundi 28 septembre
14h 30 à 19h 30
Collecte du sang

Organisée par l'association
Don de sang
bénévole de Leers.
Salle Pasteur



Campagne de compostage à domicile 2020

Depuis plusieurs années, la Ville de Leers organise une campagne de compostage à domicile. Elle consiste à soutenir les Leersois dans les efforts qu'ils fournissent pour limiter les déchets, en leur remettant un composteur.
Pour en bénéficier, il faut :
- Participer à une réunion d'information

et d'échange animée par le Président de l'Association Leersoise des Amis du Jardin ;
- Accepter de remplir un questionnaire de suivi sur quelques années.
Le nombre de composteurs mis à disposition est limité, les premiers inscrits n'ayant jamais participé à cette opération, seront

donc prioritaires. Il vous est possible de vous inscrire à l'aide du coupon-réponse ci-dessous, à renvoyer en mairie au service Affaires Générales ou par courriel à : contact@ville-leers.fr



Bulletin de réservation d'un composteur

Offre réservée aux seuls foyers Leersois

Nom Prénom.....

Adresse.....

Tél. Courriel.....

Intéressé(e) pour la mise à disposition d'un composteur de 400 litres.

J'ai pris connaissance du fait que l'octroi du composteur nécessite ma participation obligatoire à la réunion d'information et un suivi par la mairie. La distribution est réservée aux premiers inscrits et effectuée dans la limite des stocks disponibles. Coupon à rendre avant le 31 août.

GLAM

MERCİ

Je tiens à toutes et tous vous remercier :

Pour ce soutien et cette confiance que vous nous avez témoignés, qui nous ont permis cette Victoire au 1^{er} tour.

Je suis très honoré d'entamer mon second mandat de Maire. Et ce d'autant plus que je me sens entouré d'un groupe uni sur lequel chaque Leersois pourra compter.

J'ai une pensée émue pour mon prédécesseur Jean-Claude Van Belle, qui nous a quittés lors du dernier mandat, en juin 2016 et pour Gérard Willocq, décédé le 10 avril dernier, qui fut Maire de la commune de 1995 à 2001.

Le confinement nous a tous fortement marqués.

Nous avons appliqué les mesures, communiqué régulièrement pour répondre aux demandes et adapté les disponibilités : permanences téléphoniques ville et CCAS, ligne dédiée aux masques, mairie accessible sur rendez-vous...

À cet instant, je ne peux qu'être Fier, de la réponse SOLIDAIRE de nombreux Leersois et Leersoises, en appui d'élus, qui ont confectionné un peu plus de 6000 masques en tissu, quel exploit et quelle organisation !

Grâce aussi aux achats réalisés par anticipation, nous avons pu distribuer, avant le déconfinement, à chaque habitant de plus de 6 ans, un kit de 2 masques.

Je n'oublie pas les gens qui se sont joints à nous, notamment, pour appeler très régulièrement les Leersois fragiles.

Fier aussi des personnes qui ont continué à travailler, parfois en dehors de leur activité « normale », je pense notamment à celles et ceux qui ont épaulé les équipes admirables de l'ÉHPAD et des 4 Vents pendant ce confinement et aussi celles et ceux qui ont assuré l'indispensable continuité de la Mairie, la reprise compliquée des écoles, du CPE et l'entretien minimum de notre commune pendant toute cette période.

Jean-Philippe ANDRIÈS
Tél. : 06 27 36 05 48
glamleers@bbox.fr
www.glamleers.com

VIVRE À LEERS

C'est avec beaucoup de fierté que Vivre à Leers, malgré les circonstances de l'élection, est fier d'être le **deuxième groupe municipal leersois**.

Nous remercions tous nos électrices et électeurs qui ont voté Vivre à Leers.

Nous avons fait une campagne honnête, écologique, avec une équipe représentative de tous les âges (moyenne d'âge de 45 ans) et compétente, où la femme et l'homme sont égaux dans les prises de décisions, **où la parité n'est pas un faire-valoir**.

Une équipe qui a l'avenir devant elle, au service des Leersois et des Leersois.

Pendant la crise sanitaire, notre groupe Vivre à Leers a participé activement, sans contrepartie, aux différentes initiatives publiques et privées sur la commune qui ont vu le jour depuis le 15 mars (conception de masques, faire les courses pour les personnes plus faibles dans nos commerces leersois, proposer des solutions en mairie, suivre des dossiers d'assainissement, de voirie, etc.).

Tout au long du mandat, vous découvrirez nos élu(e)s, Aude Hochart, Mélanie Roberts, André Nowak et Jérémy Rotsaert. **Apporter un regard neuf pour certains et expérimenté pour d'autres**, voilà ce qui fait Vivre à Leers.

Notre envie pour ce mandat : proposer pour améliorer en espérant que ce nouveau conseil municipal soit à l'écoute.

Nous pouvons vous recevoir en permanence sur rendez-vous :

au 0687120322,

ou par mail :

Aude@vivrealleers.fr

Melanie@vivrealleers.fr

Andre@vivrealleers.fr

Jeremy@vivrealleers.fr

Et nous suivre sur les réseaux (@vivrealleers) sur Facebook, Instagram, Twitter.

Avec vous pour défendre la proximité, la citoyenneté, l'environnement et la sécurité.

Jérémy ROTSART
Tél. : 06 87 12 03 22
jeremy@vivrealleers.fr
https://www.vivrealleers.fr/

VITALISER LEERS

Responsabilité Action Évaluation

Avec Christelle Vandermeirssche et Daniel Bourgeois, nous formerons, grâce à la confiance de nos électeurs, le groupe « Vitaliser Leers » pour les 6 années du mandat. Je suis cadre territorial, Christelle est directrice d'école, Daniel était Capitaine de Police. La complémentarité de ces compétences doit nous permettre de suivre efficacement les dossiers municipaux, de répondre objectivement aux questions des Leersois et de porter solidement les propositions de notre projet. Ce travail doit être soutenu par 3 piliers que j'ai tenu à décrire au Conseil Municipal d'installation.

1) La responsabilité - « Nous sommes ici par nos propres électeurs, nous leur devons la rigueur de notre travail. Nous sommes ici pour tous les Leersois, veillons à travailler à leur intérêt supérieur au-delà des divergences partisanes locales. Gardons-nous des postures faciles. Apprécions le travail d'un collègue pour ce qu'il fait, pas pour ce qu'il est. Travaillons collectivement pour construire une action équilibrée ».

2) L'action - Par les méthodes à créer, les Conseillers devront bâtir la complémentarité des points de vue pour la pertinence du service public de proximité. La crise actuelle en est la malheureuse occasion. D'abord sanitaire, elle devient économique et sociale. Leers doit entamer un travail d'adaptation à long terme pour y répondre tout en avançant sur la transition écologie et sociale. Nous avons proposé de travailler communément à un « Plan local d'accompagnement et de relance » ajustant moyens et méthodes. Depuis plus d'un mois l'appel n'a même pas fait l'objet d'une réponse de bienséance républicaine. La politique c'est aussi un style. La majorité semble préférer avancer seule pour soigner sa visibilité.

3) L'évaluation - Il n'y a pas de progrès sans évaluation. Or, l'évaluation c'est le regard extérieur. C'est ainsi que les Leersois devront, davantage qu'hier, être rapprochés des décisions qui les concernent, impliqués dans les boucles de construction et d'évaluation. Nous proposons en ce sens, la rédaction d'un rapport à plusieurs mains pour présenter au Conseil Municipal des pistes concrètes de vitalisation de l'engagement citoyen de proximité.

Mathieu JOHNSTON
Tél. : 06 15 41 04 94
mathieu.johnston@vitaliserleers.fr
www.vitaliserleers.fr

Naissances, mariages et décès

Janvier 2020

Ils ont souri à la vie

Ellie Delvoeye, le jeudi 30

Février 2020

Ils ont souri à la vie

Jason Tallieu, le jeudi 13

Antoine Nicolas, le vendredi 21

Nissam Ahmane, le vendredi 28

Ils se sont unis

Eddy Renaut et Stéphanie Coorevits, le samedi 29

Ils nous ont quittés

Gilles Noiron, le jeudi 13

Martine Tapon épouse Prudhomme, le dimanche 16

Valentin François, le lundi 17

Brigitte Rabelle épouse Clément, le mardi 25

Conrad Rudolf, le vendredi 28

Bruno Lameyse, le samedi 29

Mars 2020

Ils ont souri à la vie

Chloé Wartel, le lundi 9

Clémence Thavisouk, le vendredi 13

Léandre Meuris, le mardi 24

Nohlan Demarck, le vendredi 27

Léonie Mequinion, le mardi 31

Pablo Hayart Tricoit, le mardi 31

Ils nous ont quittés

Jean Willequet, le mardi 3

Fernande Roussel veuve Dieusaert, le mercredi 4

André Plouvier, le mercredi 11

Didier Delbecque, le vendredi 13

Christian Meert, le mercredi 25

Dominique Barbe, le dimanche 29

Avril 2020

Ils ont souri à la vie

Mila Belline, le jeudi 23

Maël Carlier, le jeudi 30

Ils nous ont quittés

Robert Deronne, le vendredi 3

Gérard Willocq, le vendredi 10

Georgette Bonte, le samedi 11

Yves Acloque, le jeudi 23

Abdelkader Hamattit, le jeudi 30

Fabrice Plouvier, le jeudi 30

Mai 2020

Ils ont souri à la vie

Arthur Dufour, le vendredi 1^{er}

Elhio Ploegaerts, le mardi 5

Julia Lapôtre, le mercredi 13

Gauthier Soroka, le vendredi 29

Prune Samain, le dimanche 31

Ils se sont unis

Romain Picavet et Mélanie Chevalier, le samedi 2

Ils nous ont quittés

Thérèse Robart, le vendredi 8

Yves Lecocq, le samedi 9

Yvonne Masse veuve Spriet, le jeudi 21

Josiane Delattre veuve Leruste, le vendredi 22

Albert Gavois, le lundi 25

Christine Trenteseaux, le mercredi 27

Roger Corne, le vendredi 29

Teresa Pyszal veuve Vermeire, le dimanche 31

Juin 2020

Ils ont souri à la vie

Rayane Banat, le lundi 1^{er}

Ils se sont unis

Eddy De Wyndt et Cindy Duquenne, le samedi 6

Mathieu Debuiser et Hélène Evraud, le samedi 13

Ils nous ont quittés

Éric Delreux, le jeudi 11

Les déclarations de naissances et de décès se font au service Affaires Générales, aux horaires d'ouverture de la mairie.

LE BUS DE L'ACCÈS AU DROIT



En juillet, le bus viendra exceptionnellement le mercredi 8 de 14 h à 17 h sur le parking de la mairie. En septembre, il reprendra ensuite ses permanences sur le rythme habituel, le 2^e mardi du mois.

Cet été avant de partir, pensez à l'opération Tranquillité vacances

Ce service gratuit, assuré par la police municipale, permet à toute personne s'absentant pour une certaine durée de bénéficier d'une surveillance de son domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Pour bénéficier de l'opération *Tranquillité vacances*, nous vous invitons à venir remplir le document disponible en mairie ou sur le site municipal, avant de le remettre soit directement au commissariat de la police municipale de Hem ou au service Affaires générales de la Ville qui transmettra.

Pour le télécharger, rendez-vous sur : www.ville-leers.fr/Modules/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Securite/Formulaire-Operation-tranquillite-vacances

Nuisances Sonores

Soyez vigilants!

Le bruit est une des nuisances de voisinage les plus courantes : aboiements, bricolage, tondeuses, musique, etc. Ces bruits peuvent être sanctionnés quand ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité. Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués, selon arrêté municipal, que les jours ouvrables de 9 h à 20 h, les dimanches et jours fériés de 9 h à 11 h 30 et de 15 h à 20 h.

Brûlage à l'air libre

Cette situation porte atteinte à la salubrité publique et constitue une infraction à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental qui stipule que « Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit ». Il s'agit des déchets ménagers, des déchets provenant des collectivités, et des déchets de jardin.





6 000 MASQUES réalisés !



Un grand MERCI

aux couturières, coupeuses, coupeurs, donatrices, donateurs...

